

Descriptif du module 28

Domaine : Santé
Filière : Ostéopathie
Orientation :

1. Intitulé du module Sciences Humaines 2019-2021

Code :

S.OS. SO.3528.FD.19

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres : ...

Caractéristique :

Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25 des directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres : ...

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre de printemps
 Semestre d'automne
 Autres : ...

2. Organisation

Crédits ECTS

5

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres : ..

3. Prérequis

- Avoir validé le module
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

- A. Rôle Expert : Ab1 Ab2 Ab3
B. Rôle Communicateur-trice : Bb1 Bb2 Bb3 Bb4
C. Rôle Collaborateur-trice : Cb1 Cb2 Cb3
D. Rôle Manager : Db1 Db2 Db3
E. Rôle Promoteur-trice de la santé : Eb1 Eb2 Eb3
F. Rôle d'apprenant-e et formateur-trice : Fb1 Fb2
G. Rôle professionnel-le : Gb1 Gb2 Gb3

A la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

Gouvernance Clinique

- Identifier les problèmes de qualité et de sécurité des soins, en comprendre les enjeux et comment les améliorer.
- Expliquer le concept général de gouvernance clinique, ses composantes et leurs buts.
- Identifier des projets ou des actions permettant d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients.

Système de gouvernance de la Santé en Suisse

- Expliquer la gouvernance de la Santé en Suisse entre les différents partenaires que sont les assurances, l'Etat et les prestataires de soins.

Droit du patient et éthique

- Expliquer la complexité du système juridique suisse dans le domaine de la santé.
- Expliquer les interactions entre les acteurs du système de santé en Suisse (professionnels, assureurs, autorités) et la place de l'ostéopathie dans ce système.
- Citer les droits des patients et leur mise en œuvre dans la pratique d'une profession de santé.

Promotion de la Santé

- Expliquer les notions de promotion de la santé.

Nutrition

- Reformuler les principes de base d'une alimentation promotrice de santé.
- Décrire les recommandations nutritionnelles aux différentes étapes de la vie.
- Décrire les principes de base de l'alimentation équilibrée dans le cadre d'une activité sportive.
- Décrire les risques liés à certains comportements ou régimes alimentaires.
- Décrire les caractéristiques des principaux régimes alimentaires prescrits pour diverses pathologies (allergies/intolérances alimentaires et certaines maladies non transmissibles).

Dopage

5. Contenu et formes d'enseignement

Promotion de la santé

- Principes généraux de la promotion de santé
- Indicateurs principaux mesurables pour favoriser la promotion de la santé

Gouvernance clinique

- Qualité des soins.
- Sécurité des patients : analyse des incidents, gestion des risques, programmes.
- Gouvernance clinique.
- Implication des patients.
- Transparence.
- Comment renforcer la pratique clinique et limiter la variance de prise en charge - standardisation.
- Travail en équipe.
- Indicateurs d'évaluation de la qualité des soins.

Droit du patient et éthique

- Cadre juridique.
- Droit de la santé.
- Droits des patients.
- Secret professionnel.
- Confidentialité, secret et protection des données.

Nutrition

- Equilibre alimentaire.
- Alimentation de l'enfant.
- Alimentation chez la femme gestante et allaitante.
- Alimentation des personnes âgées.
- Alimentation des sportifs.
- Modes alimentaires.
- Allergies – intolérances.
- Alimentation et maladies chroniques non transmissibles.
- Troubles des comportements alimentaires (TCA).

Dopage

Modalités pédagogiques : Cours magistraux Ateliers Self-learning

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation : Oral Examen écrit QCM QAD Dossier écrit Pratique

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible

Pas de remédiation

Répétition : Appréciation ECTS = F

Modalités : L'étudiant-e a le choix de refaire l'examen lors de la session de rattrapage ou de suivre à nouveau le module avant de se représenter à l'examen.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir l'appréciation comprise entre A et E en cas de réussite, ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière ainsi que l'exmatriculation.

En cas de répétition du module, la dernière version du descriptif de module fait foi.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Nom du responsable de module :

Descriptif validé le
20 septembre 2021

Descriptif validé par
Pierre Frachon Sandro Fossetti

